

ATTESTATION DE REGLAGE ET D'ENTRETIEN DES LIMITEURS DE PRESSION ACOUSTIQUE

NATURE DE L'INTERVENTION : INSTALLATION / VERIFICATION PERIODIQUE (2 ans)

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT	
Raison Sociale :	
Type d'établissement :	
Identification de la salle :	
Adresse :	
Responsable :	
Téléphone :	
Email :	

INSTALLATEUR / INTERVENANT MAINTENANCE	
Raison Sociale :	
Responsable :	
Adresse :	
Téléphone :	
Email :	

ETUDE D'IMPACT DES NUISANCES SONORES (EINS)									
Rédacteur / Société :									
Date de l'étude :									
Niveau sonore prescrit en dB	dB(A)	dB(C)	63 Hz (3)	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1 KHz	2 KHz	4 KHz

CONFORMITE AU CAHIER DES CHARGES	
<p>Les fonctions L, E, A sont conformes à la norme NF S31-122-1 conformément aux exigences de l'arrêté du 17 avril 2023 pris pour application du décret n°2017-1244 du 7 août 2017, relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	
<p>Pour le scellage électronique du limiteur, le signataire du présent certificat atteste que le mot de passe n'a pas été communiqué : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	

VERIFICATION PERIODIQUE (2 ANS)	
Date de la vérification :/...../.....
Date de la prochaine vérification :/...../.....
Appareil en bon état et fonctionne :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Etalonnage : Valeur étalon :	Valeur lue :
Calibrage :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Vérification des fonctions de transferts : Niveau Réfèrent / Niveau Capteur	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Edition de l'historique : aucun incident et dépassement signalé	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Mesures correctives préconisées par le contrôleur :

LIMITEUR DE NIVEAU SONORE	
Marque :	AMIX
Type :	<input type="checkbox"/> SNA60-3 <input type="checkbox"/> SNA50-3 <input type="checkbox"/> SNA70-3
N° de série :	
Catégorie (Norme AFNOR NF S31-122-1)	<input type="checkbox"/> 1a SNA60-3 <input type="checkbox"/> 2a SNA50-3 <input type="checkbox"/> 2b SNA70-3
Emplacement du Microphone :	Réalisez au verso un croquis du système de diffusion sonore dans la salle avec l'emplacement du micro.
Mode de limitation :	<input type="checkbox"/> Capteur <input type="checkbox"/> Ligne
Emplacement du micro conforme à l'étude :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Pas indiqué dans l'EINS
Type de scellés	mécanique et électronique
Société ayant réglé et plombé le limiteur :	

LIMITATION EN NIVEAU GLOBAL		Réglage Limiteur (1)
Niveau de limitation en dB(A) :	dB(A)
Niveau de limitation en dB(C) :	dB(C)
Fonction de transfert pondération A (4)	dB
Fonction de transfert pondération C (4)	dB
Durée du Leq en minute (2) :	min
Durée de la sanction (2) :	10 secondes

LIMITATION PAR BANDES D'OCTAVES <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non							
	63 Hz (3)	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1 KHz	2 KHz	4 KHz
Niveau de Limitation							
Fonction de Transfert (4)							

- (1) Valeur de réglage permettant le respect du niveau sonore prescrit dans l'EINS au point le plus bruyant accessible au public, ou au point désigné par l'acousticien pour la protection des riverains.
- (2) Pour les limiteurs à coupure (SNA60-3).
- (3) Donnée non obligatoire.
- (4) Fonction de transfert mesurée entre le point de référence de la zone d'écoute et l'emplacement réel du microphone. *Suivant la formule : Fonction de transfert = Niveau référent - Niveau capteur*

ENREGISTREUR DE NIVEAU SONORE	
<p>L'enregistrement des niveaux sonores des six derniers mois glissants sont stockés sur une mémoire interne non-volatile. L'accessibilité des données est réalisée par une clé USB en face avant de l'appareil ou par le serveur web interne via un cordon RJ45.</p>	

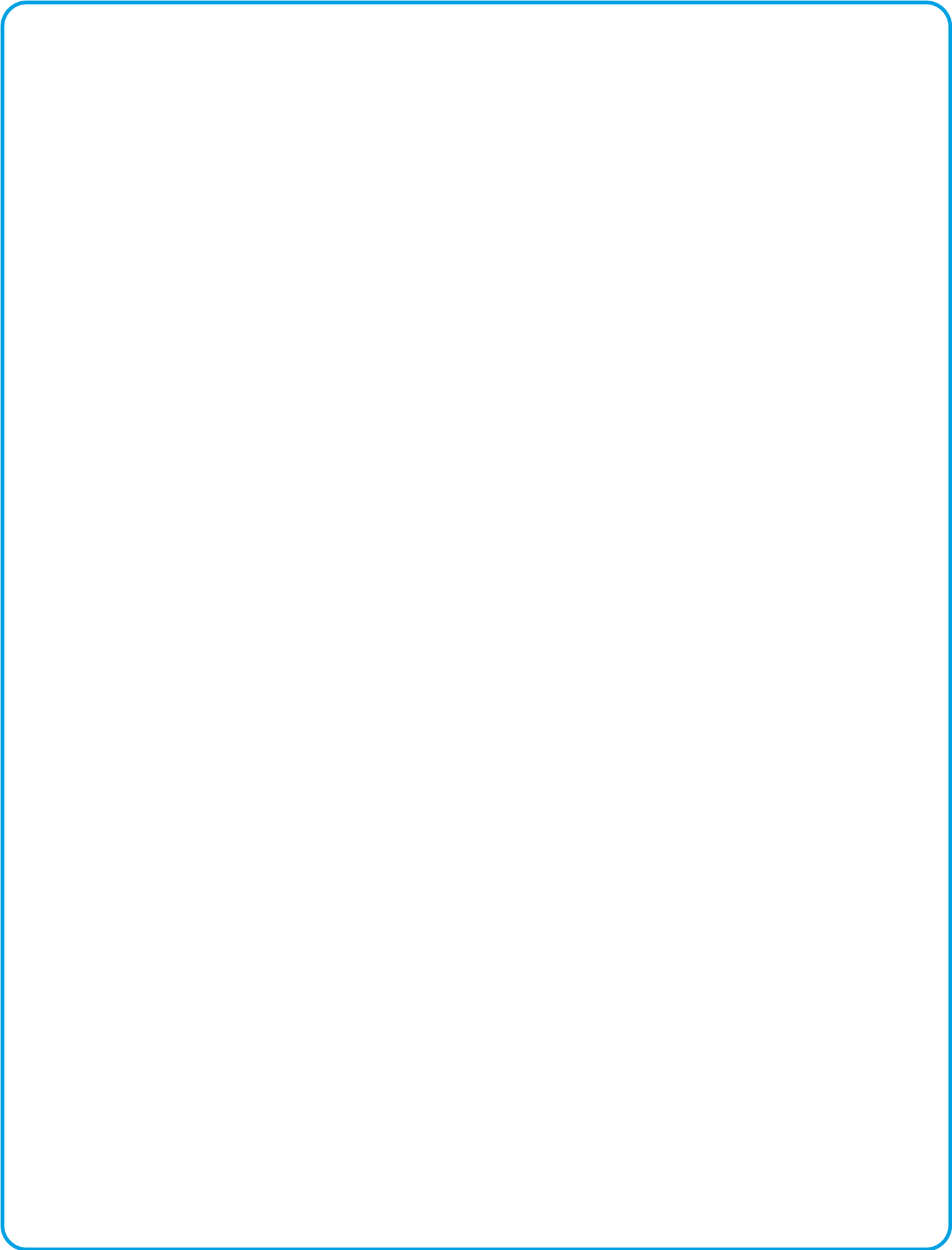
Je soussigné atteste avoir réglé et plombé le limiteur conformément aux recommandations et valeurs indiquées dans l'étude de l'impact des nuisances sonores (EINS) comme indiqué ci-dessus.

Suivant les exigences de l'arrêté du 17 avril 2023 une vérification périodique est obligatoire tous les deux ans.

Fait à le

Signature et cachet de l'organisme certificateur

CROQUIS DU SYSTEME DE DIFFUSION SONORE DANS LA SALLE AVEC EMBLACEMENT DU MICRO



SYNOPTIQUE DE L'INSTALLATION



LISTE DU MATERIEL

